

Gisèle Berges porte plainte contre un élu pour dénonciation calomnieuse

L'ancienne secrétaire générale de la CGT n'a pas signé le rappel à la loi qui lui a été signifié



Gisèle Berges porte plainte contre un élu pour dénonciation calomnieuse

Photo : Gisèle Berges entourée d'Eric Cantarutti et de Maître Nadège Beauvais.

Ce jeudi 11 octobre à 14 heures l'ancienne secrétaire générale départementale de la CGT, Gisèle Berges, s'est rendue au tribunal pour se voir signifier un rappel à la loi suite à la plainte déposée par Robert Frairet, président de la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac « qui a été outragé dans l'exercice de ses fonctions en se faisant injurié de gros con ». Une bonne cinquantaine de personnes étaient devant le tribunal pour témoigner leur soutien à Gisèle Bergès.

Cette dernière à sa sortie du tribunal accompagnée de son avocat, Maître Nadège Beauvais, signifiait « qu'elle n'avait pas signé le rappel à la loi en raison de quelques incohérences à charges ». Et d'ajouter « qu'elle n'admettait pas cette situation mensongère, c'est grotesque parce que je ne l'ai pas insulté comme il veut le dire. Je vais donc porter plainte contre Mr Robert Frairet pour dénonciation calomnieuse ». Eric Cantarutti, secrétaire général départemental CGT, soutien pleinement la décision prise par Gisèle Berges, « car c'est à travers elle que la CGT est visée, on veut en faire un exemple car pour le patronat, les financiers et certains élus tout doit être fait pour couper les élans de ceux qui lèvent la tête ».

De son côté Robert Frairet interrogé par nos soins indique « qu'il ne fera pas de déclaration » mais il souligne que « la justice ce n'est pas un gadget » et admet que « je suis parfois indiscipliné mais je suis légaliste ».



Gisèle Berges à sortie du tribunal.



Gisèle Berges et son avocat s'expliquent sur leur décision de ne pas signer le rappel à la loi.



Une bonne cinquantaine de personnes étaient devant le tribunal pour témoigner leur soutien à Gisèle Bergès.